

Source : http://www.fukushima-blog.com/2017/03/fukushima-une-catastrophe-sans-fin.html?utm_source=ob_share&utm_medium=ob_facebook&utm_campaign=ob_sharebar

Téléchargement 19 03 2017

15 mars 2017

Fukushima : une catastrophe sans fin

Fukushima : une catastrophe sans fin

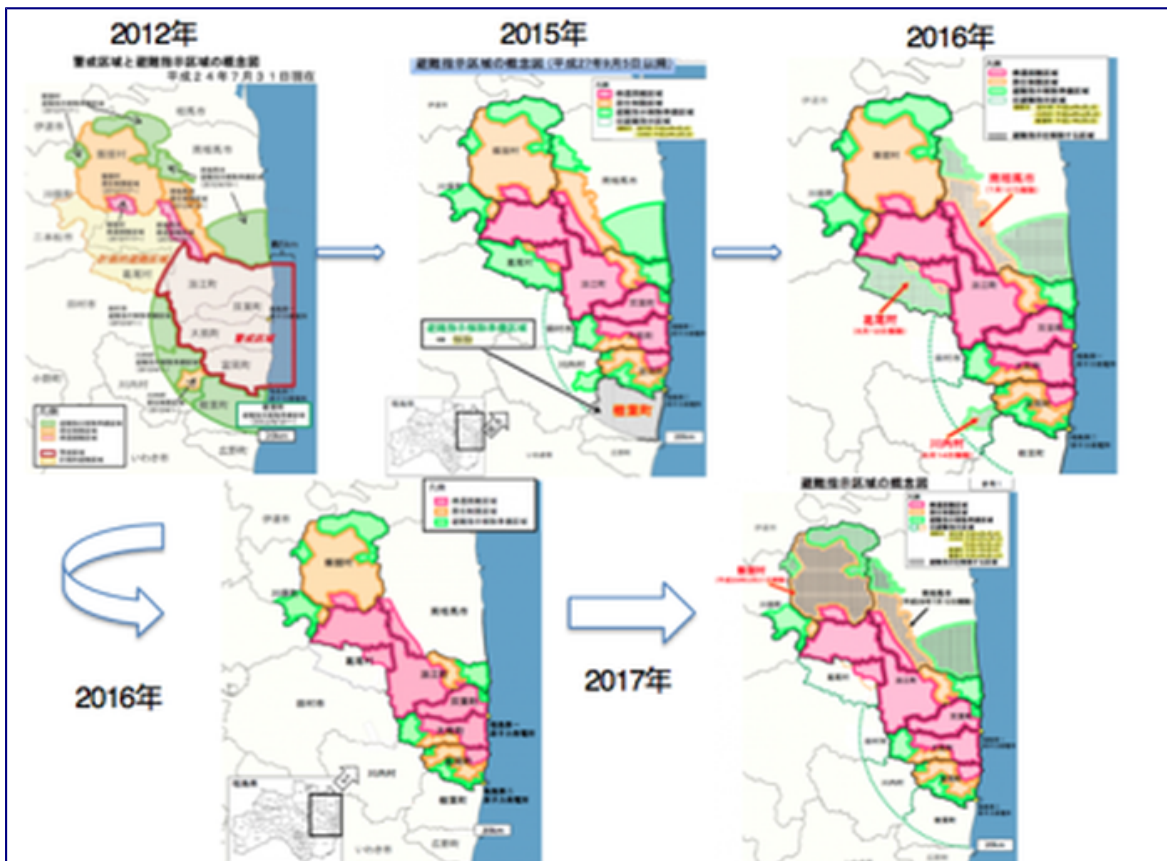
Cécile Asanuma-Brice

Voici maintenant plus d'un siècle que nos pays modernisés se sont tournés vers la planification afin de penser un meilleur équilibre économique et démographique de leur territoire. Si tel fut le discours mis en avant pour en vanter les mérites, le résultat n'en reste pas moins décevant, si ce n'est nul. Le rééquilibrage régional n'a que relativement fonctionné, bien qu'artificiellement réactivé par quelques espoirs toujours déçus, et les campagnes ont continué à se vider de leurs activités humaines au profit des villes dont l'étalement s'épanche telle une tâche d'huile alimentée par les fuites du moteur de la société de consommation. Il en est de même au Japon, où les campagnes meurent lentement, où les villages abandonnés laissent leurs belles demeures de bois pourrir au gré des vents, au fil du temps. Fukushima n'avait pas échappé à ce rouleau compresseur d'un système économique sans indulgence, devenu l'ultime but de la production humaine alors qu'il aurait dû en être son serein soutien.

ISOTOPES. Ça n'est donc pas sans surprise que nous observons l'ardeur des organisations internationales, ainsi que celle du gouvernement japonais à vouloir à tout prix faire rentrer dans leur campagne en désuétude les populations réfugiées suite à l'accident nucléaire du 11 mars 2011. Plus de 6 années après l'explosion de la centrale, présents plus que jamais sur ce territoire rural perdu au milieu de nulle part, les membres de l'AIEA, du CEPN, de l'IRSN et autres UNSCEAR (1), se lancent dans "l'humanitaire" à la défense des paysans en péril, nous vantant les bienfaits de la résilience (2), les nuisances du refuge, les méfaits sanitaires du stress face au désastre, tout en affichant une attitude agnostique envers les résultats épidémiologiques qui voient pourtant croître à plus de 184 le nombre d'enfants de moins de 18 ans ayant dû être opérés d'un cancer de la thyroïde sur un échantillon limité de 270 500 personnes (3). Ce point, qu'il est devenu tabou d'évoquer dans les cercles scientifiques, est néanmoins fondamental, en ce qu'il est celui qui déterminera la nécessité des politiques de protection à mettre en œuvre, ou non, en cas d'accident. Si l'explosion d'une centrale nucléaire et la dispersion des isotopes qu'elle contient à travers monts et vallées n'est pas dangereuse pour la santé humaine et pour la vie dans son ensemble, alors pourquoi partir en cas d'explosion, pourquoi évacuer les populations dont on broie la vie communautaire, mais aussi à quoi bon dépenser tant d'argent à décontaminer, pourquoi avoir créé des centres de recherches spécifiques sur la radioprotection puisqu'il serait inutile de s'en protéger, et finalement pourquoi se servir de ces mêmes isotopes inoffensifs pour réaliser l'arme de destruction ultime que l'on brandit à la face du monde à chaque tension diplomatique ? Bref, nous devons rétablir de la cohérence dans nos discours et nos analyses. Si

les habitants de Fukushima se sont réfugiés, ou ont été évacués (même si l'évacuation organisée par l'administration a été bien tardive) c'est qu'il y a un danger, réel, dont nous avons tous connaissance : scientifiques, militaires et citoyens (cette dernière catégorie comprenant les deux précédentes).

Ce danger serait néanmoins variable, bien que jamais nul, en fonction de la dose reçue. En outre, alors que les populations de toutes parts réclament une plus grande sécurité vis-à-vis du nucléaire, les seuils des doses dites admissibles par les autorités gestionnaires sont relevés, en toute discrétion, à chaque accident.



La réouverture progressive de la zone d'évacuation © Préfecture de Fukushima

« Ai-je droit de mettre en jeu l'intégralité des intérêts des autres ? » (4)

Afin de permettre une marge d'acceptabilité toujours plus grande du risque, les institutions en charge de la gestion du nucléaire et de sa production ont élaboré un système de seuils dits "acceptables" pour l'être humain. Le tout est de réussir à appréhender, ainsi qu'à quantifier ce qui est de l'ordre de l'acceptable prenant en considération les aspects économiques, sociaux et sanitaires générés par une catastrophe nucléaire. On aurait pu croire que l'aspect sanitaire eut été déterminant, et que l'être humain accorderait plus d'attention, plus d'intérêt, à ce qui pourrait mettre sa santé en péril, mais à notre grande surprise, il n'en est rien. Ainsi, bien que [les dernières études épidémiologiques telles Inworks](#) (réalisée sur une cohorte de plus de 308 000 travailleurs de centrale nucléaire), ou encore le modèle LNT (*Linear No-Threshold model*, 2007, Université d'Ottawa) nous prouvent l'augmentation du risque de développement de maladies proportionnellement au niveau d'exposition aux irradiations, balayant de fait la pertinence d'une limite sécuritaire, des seuils sont encore fixés afin de permettre

l'existence de l'exploitation de centrales nucléaires et de leurs désagréments: fuites et autres accidents potentiels augmentant le niveau de radioactivité environnant. C'est ainsi que l'on a vu le seuil de protection internationalement fixé à 1 mSv (pour la population hors travailleurs des centrales), passé, sans bruit, à 20 mSv dans les directives de l'union européenne en 2014, 3 ans après Fukushima. Il est par ailleurs indiqué dans ce même texte qu'un taux annuel allant jusqu'à 100 mSv est envisageable dans des conditions d'urgence (5), justifiant un niveau de 20 mSv/an en temps normal, en pleine contradiction avec les études menées sur la question.

Ce point est fondamental, en ce qu'il permet, entre autre, l'autorisation internationale de la réouverture d'une partie de la zone d'évacuation autour de la centrale de Fukushima à la fin du mois de mars 2017. Le but de cette démarche est d'élaborer un système de cogestion citoyenne des conséquences d'un accident afin de prouver que l'on est capable de surmonter une catastrophe nucléaire en sachant gérer la radioactivité présente, mais également de diminuer les coûts auparavant pris en charge par les entreprises gestionnaires des centrales. Pour autant, l'imposition d'une planification politique au retour à vivre dans les zones contaminées de Fukushima n'a pas le succès escompté et les désastres s'enchaînent tour à tour.



Mesure de la radioactivité d'un pin. Age : 100 ans, Hauteur : 15 m, prélevé en janvier 2016 à Iitate (Fukushima). Mesures effectuées par l'université d'Hiroshima. La mesure montre la concentration des isotopes dans le cœur des végétaux. © Documents ITO Nobu (centre de recherche sur la radioactivité à Iitate (IISORA)).

Les désastres annoncés se succèdent sans fin à Fukushima

Ce fut d'abord une politique de décontamination toute aussi drastique, coûteuse, qu'inefficace, qui a conduit à l'entrepôt de milliers de sacs contenant des tonnes de terre contaminée répartis sur plus de 115 000 sites dans la préfecture, principalement en bord de mer. Cette politique ayant rempli son seul rôle de regain de confiance citoyenne en démontrant que le gouvernement se préoccupait de la situation, et devenue ingérable par le volume occupé, s'est conclue par la décision de réutiliser les débris en deçà de 8 000 Bq/kg pour la construction des routes et autres travaux relatifs aux ponts et chaussées dans l'ensemble du pays. Cette stratégie s'est accompagnée d'une campagne de communication sur l'acceptation du risque pour inciter au retour en vue d'une "stabilisation" avant l'accueil des jeux Olympiques de 2020, avec notamment la construction d'un centre dans lequel on apprend aux habitants les différents modes de décontamination possibles via des maquettes ludiques, ou encore des visites organisées dans la centrale nucléaire endommagée pour les lycéens, sans protection mais armés de dosimètres.



Documentaire NHK « Je veux voir de mes propres yeux – Visite de la centrale par des lycéens de la région », 23 novembre 2016.

La réouverture d'une partie de la zone d'évacuation conséquente entraîne automatiquement la fin des indemnités de logement accordées jusqu'alors aux réfugiés, ainsi que l'expulsion des habitants des cités de logements provisoires qui seront fermées. Des appartements dans des immeubles collectifs publics, dont ils devront assumer le loyer, leur ont parfois été proposés. La plupart des personnes âgées concernées, propriétaires de biens devenus inhabitables six ans après la catastrophe, sont pour la plupart dans l'incapacité de pouvoir assumer un loyer ainsi que la charge économique de la consommation de biens alimentaires qu'ils produisaient autrefois.

En outre, des psychologues, spécialisés dans les traumatismes psychologiques engendrés par des situations de désastres, dont le Professeur Tsujiuchi de l'université de Waseda, avait estimé, après une étude dont les résultats furent publiés début 2016, qu'un retour contraint sur une zone encore instable, dans laquelle les personnes réfugiées ont subi leur traumatisme, et alors que celles-ci sont atteintes, pour la plupart d'entre elles, de PTSD (*Post Traumatic Stress Disorder*), serait un nouveau drame, entraînant une vague de suicide notable.

La concrétisation de ces prévisions ne se fit pas attendre. Les communes rouvertes successivement à l'habitat accueillent quelques-uns des habitants qui ont opté pour le retour. La contamination très élevée, bien qu'irrégulière, a découragé la plupart des familles avec enfants au retour, celles-ci ayant recommencé leur vie ailleurs. Les habitants, en très faible nombre, souvent âgés, se trouvent dans une situation d'isolement qui devient vite insupportable, entraînant un état dépressif lourd, voir leur suicide (cf. reportage de la NHK en janvier 2017). Ces personnes sont confrontées à une différence trop grande entre l'espoir du retour longtemps maintenu par les discours sécurisants des autorités ou les politiques de décontamination, et la réalité du retour qui est toute autre (taux de radioactivité encore trop élevé, paysage dévasté par la décontamination et les sacs de terre, plus aucun habitant ni de communauté existante).

Iitate, des investissements pharaoniques pour une ville fantôme

Iitate est l'une des communes destinée à être rouverte à l'habitat le mois prochain. Malgré un investissement colossal de plus d'1 milliard 700 millions euros pour la reconstruction des divers équipements publics, la commune n'accueillera pas le nombre de résidents escompté. Un habitant du village d'Iitate déclarait le 19 février 2017, lors d'une conférence organisée à Fukushima par des chercheurs et les anciens habitants du village : « *On nous dit qu'il n'y a pas de problème. Qu'il suffit de ne pas aller sur les "hot spots". On ne peut ni aller en montagne, ni s'approcher des rivières, ne pas aller à droite ni à gauche... Comment voulez-vous que l'on vive ici ?!* ». Un ancien membre du conseil communal, témoigne : « *Nous avons déménagé il y a six ans maintenant. Pourquoi devrions-nous rentrer dans un village désert où l'environnement ne nous permet pas de vivre librement et en sécurité ?* » (6).



Conférence sur le retour des habitants d'Iitate (Fukushima) 19.02.2017 © Cécile Brice

Ces derniers mois ont vu un regain des séismes dans la région de Fukushima, au moment où la pénétration d'un robot scorpion dans l'enceinte a permis de confirmer la fonte du corium du réacteur visité qui s'est enfoncé dans les sous-sols. Cette instabilité ne fait que renforcer la population dans son jugement de ne pas céder à la politique du retour. Même si les habitants "captifs" ont développé des bases de données cartographiées de la radioactivité afin de mettre en place leur protection, les fantasmes des institutions internationales, qui rêvaient de cogestion des conséquences de l'accident nucléaire par les habitants auront montré leurs limites. On ne peut demander aux victimes d'un système imposé d'assumer la charge des accidents engendrés par ce système.

(Article édité le 14 mars dans Sciences et avenir)

(1) AIEA : Agence Internationale de l'énergie atomique, CEPN : Centre d'étude sur l'évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire, IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, UNSCEAR : United Nation

Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation.

(2) Cf. Cécile Asanuma-Brice, « De la vulnérabilité à la résilience, réflexions sur la protection en cas de désastre extrême », *Raison Publique*, nov. 2015

(3) Selon les résultats de la commission sanitaire rendus officiels en février 2017.

(4) Hans Jonas, « Le principe de responsabilité » *Champs essais*, Flammarion, 2013, p.81.

(5) "Sans préjudice des niveaux de référence fixés pour les doses équivalentes, les niveaux de référence exprimés en dose efficace sont fixés dans l'intervalle de 1 à 20 mSv par an pour les situations d'exposition existantes et de 20 à 100 mSv (aiguë ou annuelle) pour les situations d'exposition d'urgence". II (Actes non législatifs). *DIRECTIVE 2013/59/EURATOM* du conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base.

(6) Site de la commune